

motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. On l'a mentionné à la Chambre il y a quelques jours. Il reste une telle motion avant que le nombre établi en vertu du Règlement en soit épuisé. Je ne pense pas que mon honorable ami convainque qui que ce soit en feignant d'ignorer que le gouvernement avait l'intention de présenter lundi prochain une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. N'importe laquelle des questions régulières que tout député désire soumettre peut alors être présentée, sauf si la Chambre a pris des décisions en sens contraire plus tôt au cours de cette session.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, on ne peut soutenir sérieusement que la discussion de la question soit urgente aujourd'hui. On aura amplement l'occasion de la présenter lundi prochain, si le Règlement en admet la discussion à la session en cours.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Me serait-il permis d'ajouter quelques mots? On a signalé qu'il importe de prendre la parole au bon moment; je ferai observer au ministre, et je suis sûr que Votre Honneur comprendra cela, que tout comme les autres députés sans doute j'ai eu l'impression que lorsque le député de Melville a pris la parole, c'était dans l'intention de poser une question supplémentaire à celle qui avait précédemment été posée au ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales. C'est ce qui nous a induits en erreur; mais Votre Honneur n'ayant pas fait l'appel de l'ordre du jour, on était d'avis que cette question faisait suite à celles qui avaient été posées.

Le ministre du Travail (M. Starr) ayant indiqué, hier, que près de ou plus de 700,000 personnes se cherchaient du travail, qui pourrait nier l'urgence d'un débat sur la question?

Quant à la troisième observation de mon ami le ministre des Finances, j'ignorais certes qu'une décision avait été prise sur une motion de subsides à présenter lundi prochain ou qu'elle avait été annoncée. Je n'en avais pas entendu parler. Je ne pense pas qu'aucun député de notre côté ait été prévenu qu'un tel débat allait avoir lieu lundi prochain. En admettant même qu'un tel débat eût été annoncé,—et je suis bien sûr qu'il ne l'a pas été,—rien ne nous garantit qu'il aura lieu. Il aurait pu se produire quelque chose qui aurait fait écarter ce débat ou annuler cette possibilité.

J'affirme donc que l'honorable député de Comox-Alberni a soulevé la question en temps et lieu autant que nous avons pu en juger d'après les discussions et qu'il a eu parfaitement raison de le faire. Le problème presse et pourtant nous n'avons pas été

avisés d'une motion de subsides censée être prévue pour lundi ou mardi prochain.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, voici un de ces traits malheureux qui...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'en suis arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de permettre ce débat. L'honorable député ne voudra probablement pas parler de nouveau à moins que ce soit sur un autre sujet. Je commets peut-être une injustice envers le ministre qui veut peut-être changer d'idée et prendre encore une fois la parole.

L'article 26 du Règlement, en vertu duquel la motion a été présentée, permet qu'on propose l'ajournement de la Chambre en vue de discuter une question précise d'une importance publique pressante. Je ne m'arrêterai pas à la question préliminaire de règlement, parce que c'est inutile en raison de l'attitude que je prends à l'égard de la motion même.

Sans m'occuper des autorités ni de la pratique suivie dans le passé, il me semble que, même à l'appel de l'ordre du jour par monsieur l'Orateur, nous n'avons vraiment pas abordé les travaux de la Chambre tant que lecture n'a pas été faite du premier article de cet ordre du jour; c'est l'intervalle entre les affaires courantes ordinaires et les affaires du jour. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. C'est durant la période des questions posées au ministère, questions que nous aurons dans un instant, que des motions de ce genre doivent être présentées. C'est mon opinion pour l'instant; toutefois, je n'ai pas à me prononcer sur cette question de Règlement pour décider de la motion dont la Chambre est saisie. Je laisse donc la question en suspens pour l'étudier davantage.

Quant à la motion même, il est indubitable qu'elle porte sur un sujet important d'intérêt public. Je suis sûr que tous les députés de la Chambre reconnaissent que la question du chômage et ses répercussions au Canada revêt une grande importance pour la Chambre et pour le pays. Mais la situation évolue lentement et, autant que j'aie pu en juger par le passé, on ne peut s'y attaquer que délibérément et en laissant agir le temps.

Par conséquent, s'il est opportun d'en discuter à la Chambre, il ne me semble pas qu'il soit nécessaire de le faire aujourd'hui en interrompant le cours normal des travaux. Durant la session actuelle, on a beaucoup parlé du chômage et je suis certain qu'on en parlera davantage sans qu'il soit nécessaire d'y consacrer une autre discussion qui bouleverserait l'ordre établi des travaux de la Chambre. Par conséquent, j'estime qu'une telle discussion ne se justifie pas en ce moment.